

**SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES**

**PROCÈS-VERBAL** de la cent-trente-et-unième réunion de la sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 15 septembre 2020 à 9 h, par visioconférence.

**CONFIRMÉ LE 20 OCTOBRE 2020**

**PROCÈS-VERBAL** de la cent-trente-et-unième réunion de la sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 15 septembre 2020 à 9 h, par visioconférence.

---

<b>PRÉSIDENTE</b>	<b>PRÉSENT</b>	<b>ABSENT</b>
FORGET, Hélène Doyenne des études	X	
<b>MEMBRES</b>		
BÉLAND, Catherine Chargée de cours, département de travail social		X*
CHÉNIER, Sylvie Chargée de cours, département des sciences de l'éducation		X
COLLOMBAT, Thomas Professeur, département des sciences sociales		X*
GOSSELIN, Éric Professeur, département de relations industrielles	X	
GOUIAA, Raef Professeur, département des sciences comptables	X	
LEROUX, Mylène Professeure, département des sciences de l'éducation		X*
ROBICHAUD, Fanny Professeure, département des sciences infirmières	X	
ST-PIERRE, Isabelle Professeure, département des sciences infirmières	X	
STRATFORD, Madeleine Professeure, École multidisciplinaire de l'image	X	
<b>INVITÉS</b>		
BÉRUBÉ, Julie Professeure, département des sciences administratives et responsable des programmes de deuxième cycle en gestion de projet	X	
LAPOINTE, Geneviève Agente de recherche, décanat des études	X	
<b>SECRÉTAIRE</b>		
COUSINEAU, Geneviève Agente de recherche, décanat des études	X	

La présidente de la sous-commission des études et doyenne des études, madame Hélène Forget, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 10.

---

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

1. Adoption du procès-verbal de la cent-trentième réunion ;
2. Affaires découlant de la dernière réunion ;
3. Projet d'ajout d'un régime coopératif à la maîtrise en gestion de projet ;
4. Période d'information et questions ;
5. Prochaine réunion ;
6. Clôture de la séance.

### **2. Adoption du procès-verbal de la cent-trentième réunion**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la cent-trentième réunion, et ce, sans modification.

### **3. Affaires découlant de la dernière réunion**

La doyenne des études informe les membres de la sous-commission des études que le projet de création des quatre programmes courts de premier cycle au campus de Gatineau (Programme court de premier cycle sur la santé mentale; Programme court de premier cycle sur la violence sexuelle; Programme court de premier cycle sur la toxicomanie; Programme court de premier cycle sur la santé psychosociale) a reçu un avis favorable de la commission des études lors de la réunion du 10 septembre 2020. Le projet sera présenté aux membres du conseil d'administration le 28 septembre 2020.

### **4. Projet d'ajout d'un régime coopératif à la maîtrise en gestion de projet**

La doyenne des études présente brièvement le projet avant d'inviter la promotrice, madame Julie Bérubé, à présenter le projet. Madame Bérubé est professeure au département des sciences administratives et responsable des programmes de deuxième cycle en gestion de projet.

Madame Bérubé commence par expliquer que le cheminement coopératif a déjà existé à la maîtrise en gestion de projet, mais qu'il a été suspendu à partir du trimestre d'automne 2018 à la suite de la restructuration des programmes de deuxième cycle en gestion de projet. Le nouveau régime coopératif à la maîtrise en gestion de projet présenté aujourd'hui donne suite aux demandes des étudiants-es en gestion de projet, mais aussi à celles des employeurs de la région de l'Outaouais, notamment le gouvernement fédéral. Elle ajoute que le régime coopératif est un atout considérable pour la recherche d'emploi des futurs diplômés-es et un levier important pour leur carrière.

Madame Bérubé enchaîne en mentionnant que le nouveau régime coopératif à la maîtrise en gestion de projet a été conçu afin d'éliminer les problématiques rencontrées dans le passé et qui ont mené à la suspension du programme. Les éléments qui caractérisent le nouveau régime coopératif sont les suivants :

- un cheminement imposé qui permet aux étudiants-es de terminer leur maîtrise dans un délai de deux ans à temps complet ;

- l'ensemble des cours sont offerts au trimestre d'automne et au trimestre d'hiver, et ce, chaque année; cela permet aux étudiants-es qui obtiennent un échec dans un cours de ne pas accuser de retard dans leur cheminement ;
- un seul stage coopératif au trimestre d'été, entre la première et la deuxième année du programme ;
- un contingentement de 15 étudiants-es par cohorte afin d'assurer une place de stage à tous-tes ;
- les étudiants-es du régime coopératif suivront leurs cours avec les étudiants-es des autres programmes en gestion de projet, donc il ne sera pas nécessaire d'ajouter des plages horaires uniquement pour le régime coopératif.

En réponse à la question d'un membre de la sous-commission des études, madame Bérubé confirme que ni l'Université d'Ottawa, ni l'Université Carleton n'offrent de maîtrise en gestion de projet avec régime coopératif. Un autre membre aimerait savoir combien il y a d'étudiants-es à temps complet dans les deux maîtrises déjà existantes en gestion de projet. De plus, il se demande si le nombre d'heures de stage, 420 heures, est imposé pour les stages coopératifs, car cela lui semble être une longue période pour un stage d'été. Madame Bérubé répond que le stage de 420 heures correspond en effet aux normes établies par l'Association canadienne de l'enseignement coopératif (ACDEC). Elle ajoute que, comme la plupart des étudiants-es se cherchent un emploi d'été de toute façon, l'intérêt pour un stage de cette durée est élevé. Elle en profite pour ajouter qu'il y aura seulement un certain pourcentage d'étudiants-es internationaux qui pourront être admis-es au régime coopératif, car ils et elles ne peuvent pas être placés-es stage au gouvernement fédéral. Madame Bérubé précise ensuite que sur les quelques 155 étudiants-es actifs-ves à la maîtrise en gestion de projet, environ la moitié étudient à temps complet.

Un membre suggère que les étudiants-es internationaux pourraient trouver un milieu de stage eux ou elles-mêmes et que l'on pourrait leur exiger de fournir cette information avec leur demande d'admission. Madame Bérubé explique que les étudiants-es ont toujours la possibilité de trouver leur milieu de stage, et ce, en collaboration avec les coordonnatrices de stage. Elle préfère ne pas imposer aux étudiants-es internationaux d'indiquer leur milieu de stage dès l'admission afin de laisser plus de flexibilité, à la fois aux étudiants-es et aux coordonnatrices de stage.

En réponse à la question d'un autre membre, madame Bérubé confirme que le stage coopératif est rémunéré. Elle ajoute que les étudiants-es à la maîtrise en gestion de projet professionnelle ont l'option de faire un stage de 3 crédits d'une durée de 120 heures. Cependant, comme ce stage exige la rédaction de 3 rapports de stage et qu'il est habituellement suivi en même temps que d'autres cours, les étudiants-es trouvent cette option très exigeante.

Un autre membre aimerait mieux comprendre le fonctionnement de l'activité préparatoire, car il remarque qu'il s'agit d'un cours de premier cycle, non crédité mais avec notation. Madame Bérubé explique que cette activité a été conçue par les coordonnatrices de stage et qu'elle vise notamment à initier les étudiants-es au système informatisé de placement de stage. Elle sera éventuellement modifiée pour une activité de deuxième cycle. Madame Geneviève Lapointe, agente de recherche au décanat des études, ajoute que l'activité préparatoire a d'abord été créée pour les nouveaux baccalauréats avec régime coopératif et a déjà été approuvée par la commission des études. L'activité préparatoire ne comprend pas autant d'heures qu'un cours crédité et elle facilite l'intégration des ateliers de préparation au stage dans l'horaire des étudiants-es. Un autre membre fait remarquer qu'il faudrait changer le terme « Succès » par le terme « Satisfaisant » pour la notation dans le descriptif du cours.

En réponse à la question d'un membre, madame Bérubé rappelle que les étudiants-es admis-es au régime coopératif devront suivre un cheminement imposé. Elle confirme que les étudiants-es n'auront pas à suivre de cours au trimestre d'été et qu'aucun cours en gestion de projet n'est offert exclusivement au trimestre d'été.

Les membres de la sous-commission des études remercient madame Bérubé pour son travail et sa présentation.

Les membres de la sous-commission des études sont unanimes à donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet d'ajout d'un régime coopératif à la maîtrise en gestion de projet.

**5. Période d'information et questions diverses**

Aucune information supplémentaire n'est demandée.

**6. Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 20 octobre 2020.

**7. Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de la levée de l'assemblée à 9 h 35.

*Original signé par :*

---

La présidente, Hélène Forget  
La secrétaire, Geneviève Cousineau